

Un protocole trouvé pour leur réouverture potentielle

© 28/03/2020 |  Terre-net Média

Un protocole a été trouvé entre les acteurs du secteur agro-alimentaire et l'État, permettant la réouverture de certains marchés primeurs sous conditions strictes, a-t-on appris vendredi.

La FNSEA et la fédération nationale des marchés de France ont établi un « protocole de bonnes pratiques pour les marchés », détaillant les conditions permettant une réouverture de certains marchés primeurs, qu'ils soient couverts ou de plein air, « validé par les ministères de la Santé, de l'Agriculture, Bercy et l'Intérieur », a indiqué le syndicat agricole majoritaire FNSEA vendredi.

Lire également : [Fermeture des marchés de plein air : une "catastrophe économique" pour le secteur](#)

Ce protocole « va être publié par le gouvernement pour permettre aux maires de présenter des arguments aux préfets lors des demandes de réouverture », a dit à l'AFP la présidente de la FNSEA Christine Lambert. Il s'agit d'un « guide des bonnes pratiques envoyé aux préfets pour autoriser l'ouverture des marchés », a précisé un porte-parole du ministère de l'Agriculture. « Cela signifie que l'on fournit un référentiel pour guider les préfets », poursuit-il.

Ce protocole de quatre pages comprend des dispositions très précises et détaille notamment la distance nécessaire entre chaque étal ou encore la pose de barrières autour des étals.

La [décision du gouvernement de fermer depuis mardi les marchés primeurs](#) a suscité une vague de protestations parmi les acteurs du secteur. L'exécutif avait toutefois laissé la porte ouverte aux dérogations, notamment lorsque le marché est « le seul » moyen d'avoir « accès à des produits frais ».

Lire également : [Fermeture des marchés primeurs : le secteur tente de rebondir et appelle à l'aide](#)

« Depuis l'annonce de la fermeture, 55 marchés ont été rouverts hier dans l'Hérault, et 40 dans le Maine et Loire », a indiqué Christine Lambert. « Mais 280 maires avaient d'ores et déjà pris des arrêtés de fermeture avant l'annonce du gouvernement. Ils ne rouvriront pas partout », a-t-elle souligné. Le gouvernement « reconnaît ainsi que l'application de règles sanitaires strictes permet la tenue de toute forme de vente alimentaire », a de son côté réagi la Confédération paysanne.

Le Modef s'est également félicité de la « réouverture des marchés », notant dans un communiqué qu'il est « important de préserver la santé de nos producteurs et également des consommateurs ».